

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**VIDEASTE**

**SECTION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

**CODE : 64 21 10 S20 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 09 juillet 2014,  
sur avis conforme du Conseil général**

# VIDEASTE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section doit permettre à l'étudiant :

- ◆ de créer des réalisations audiovisuelles, sur la base de prises de vues d'images fixes et vidéo et de prises de sons, dans des domaines aussi divers que la fiction, le documentaire, le film d'entreprise, la vidéo expérimentale, l'art vidéo, le spot publicitaire, le clip musical, pour le monde de l'entreprise ou à caractère privé (mariages, communions...), et dans les domaines divers.
- ◆ d'effectuer toutes les opérations de traitement des images et des sons, permettant la diffusion et la projection de productions vidéographiques (montage image et mixage son, compression internet...).
- ◆ d'adapter ses productions à l'évolution des techniques, du style, du matériel et aux exigences des structures de production.

Elle doit en outre permettre à l'étudiant :

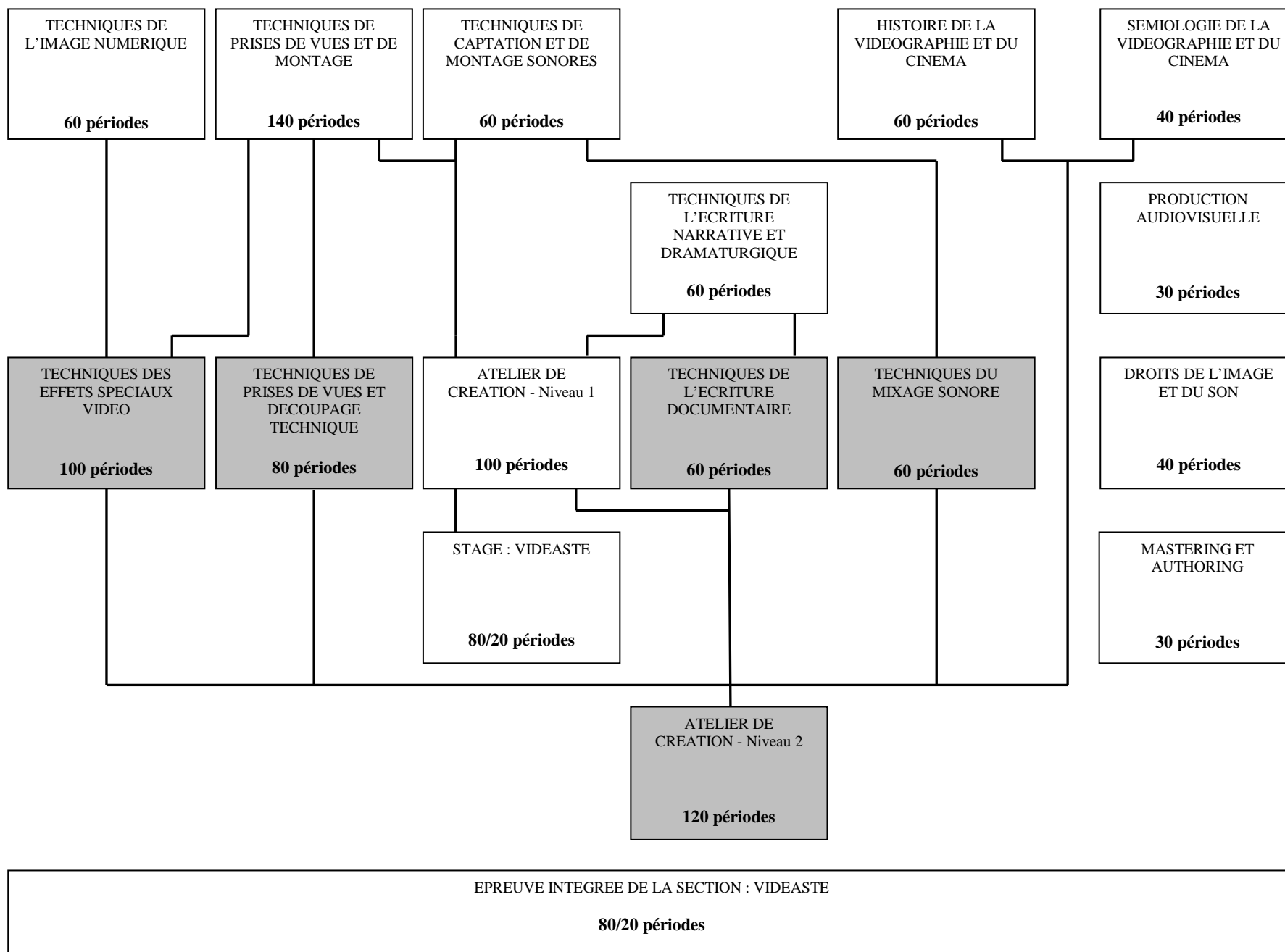
- ◆ de rédiger les documents préparatoires de la production à réaliser (scénario, découpage technique...);
- ◆ de choisir l'équipement et le support le plus adéquat en terme d'image, de son et de postproduction ;
- ◆ d'effectuer les opérations techniques et esthétiques des prises de vues, de sons, du montage, du mixage, des effets spéciaux, de mastering et d'authoring ;
- ◆ de maîtriser les coûts de production d'une réalisation, et la réalisation d'un dossier de production audiovisuelle ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe ;
- ◆ de respecter la législation des droits de l'image et des droits d'auteurs, dans les règles d'éthique et de la déontologie de la profession.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Droits de l'image et du son	ESST	64 21 26 U21 D1	601		40
Production audiovisuelle	ESST	64 21 25 U21 D1	601		30
Mastering et Authoring	ESST	64 21 28 U21 D1	601		30
Histoire de la vidéographie et du cinéma	ESST	05 03 08 U21 D1	001		60
Sémiologie de la vidéographie et du cinéma	ESST	64 21 24 U21 D1	601		40
Techniques de l'image numérique	ESST	64 21 11 U21 D1	601		60
Techniques de prises de vues et de montage	ESST	64 21 12 U21 D1	601		140
Techniques de prises de vues et découpage technique	ESST	64 21 14 U21 D1	601	X	80
Techniques de l'écriture narrative et dramaturgique	ESST	64 21 21 U21 D1	601		60
Techniques de l'écriture documentaire	ESST	64 21 22 U21 D1	601	X	60
Techniques de captation et de montage sonores	ESST	64 21 13 U21 D1	601		60
Techniques du mixage sonore	ESST	64 21 18 U21 D1	601	X	60
Techniques des effets spéciaux vidéo	ESST	64 21 15 U21 D1	601	X	100
Atelier de création – niveau 1	ESST	64 21 16 U21 D1	601		100
Atelier de création – niveau 2	ESST	64 21 20 U21 D1	601	X	120
Stage : Vidéaste	ESST	64 21 27 U21 D1	601		80/20
Epreuve intégrée de la section : Vidéaste	ESSQ	64 21 10 U22 D1	601		80/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1200
B) nombre de périodes professeur	1080

### 3. Modalités de capitalisation



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat de qualification de « Vidéaste » spécifique à l'Enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**



**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**VIDEASTE**

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 23/10/2008

**VIDEASTE**

*I - CHAMP D'ACTIVITE*

Le vidéaste crée des réalisations audiovisuelles, sur la base de prises de vues d'images fixes et vidéo et de prises de sons, dans des domaines aussi divers que le film de fiction, le film documentaire, le film d'entreprise, le spot publicitaire, le clip musical, pour des entreprises de relations publiques ou à caractère privé (mariages, communions, ...), dans les domaines commerciaux ou artistiques.

Il exprime le message à produire à partir de critères esthétiques, techniques et budgétaires appropriés.

Il effectue toutes les opérations de traitement des images et des sons, permettant la diffusion et la projection d'œuvres vidéographiques (montage image et mixage son, compression internet).

Il adapte ses productions à l'évolution des techniques, du style, du matériel et aux exigences des structures de production.

*II - TACHES*

*En tenant compte des évolutions des nouvelles technologies de l'environnement culturel et esthétique et dans le respect des règles déontologiques du métier :*

- ◆ il prépare le scénario et le découpage technique de la production à réaliser ;
- ◆ il choisit l'équipement et le support le plus adéquat (divers formats vidéos, matériel son) ;
- ◆ il utilise à bon escient les différents types d'éclairages artificiels et naturels de façon à obtenir le meilleur rendu de la matière, des couleurs, de l'ambiance ;
- ◆ il manipule les différents types de caméra vidéo dans leurs applications professionnelles ;
- ◆ il effectue les opérations techniques et artistique des prises de vues et de sons;
- ◆ il effectue les opérations techniques et artistique d'un banc de montage image et du mixage son;
- ◆ il utilise un logiciel approprié en vue du montage et du mixage numérique et de la retouche des images et des sons ;
- ◆ il maîtrise les coûts de production d'une réalisation, et la réalisation d'un dossier de production audiovisuelle ;
- ◆ il organise les prises de vues et la gestion et l'organisation complète d'une production audiovisuelle et est capable de s'intégrer dans une équipe ;
- ◆ il respecte la législation des droits de l'image et des droits d'auteurs ;

*III - DEBOUCHES*

Vidéaste indépendant (art, industrie, usage privé, publicité)

Réalisateur de films (fiction, documentaire, film d'entreprise, spot publicitaire, clip musical,...) dans les domaines commerciaux ou artistiques.

Assistant réalisateur.

Assistant caméraman/opérateur.

Assistant Preneur de son.

Assistant monteur image.

Assistant mixeur son.

Assistant de Production.

Secrétaire de Production.